REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-118 du 28 Avril 1978

portant affectation des Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi N°65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;

VU le décret N°76-325 du 30 décembre 1976, nommant la Camarade BANCOLE née QUENUM Fernande Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou plus spécialement chargée de l'Instruction ;

VU l'arrêté N°2/MJL-231 du 18 janvier 1971, nommant le Camarade SOGBOSSI Dominique Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Première Instance de Natitingou ;

VU la note de service N°183/MJL-DAFA du 9 septembre 1975, nommant le Camarade HOUEFONDE Lambert Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance de Porto-Novo ;

VU la note de service N°50/MJLAS-DAFA-231 du 22 mars 1976, nommant le Camarade SEBO Lucien Président par intérim près le Tribunal de Première Instance de Natitingou ;

Sur avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 6 mars 1978 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 avril 1978,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées en ce qui concerne les Camarades :

- BANCOLE née QUENUM Fernande
- SOGBOSSI Dominique
- HOUEFONDE Lambert
- SEBO Lucien

les dispositions des décrets, arrêté et notes de service N°76-325 du 30 décembre 1976, N°2/MJL-231 du 18 janvier 1971, N°183/MJL-DAFA du 9 septembre 1975 et N°50/MJLAS-DAFA-231 du 22 mars 1976.

.../...

ARTICLE 2 - Le Camarade HOUEFONDE Lambert, Magistrat du 3è grade 7è échelon, est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou plus spécialement chargé du premier Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 3 - La Camarade BANCOLE née QUENUM Fernande, Magistrat du 3ème grade 4ème échelon est nommée Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou plus spécialement chargée du 2ème Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 4 - Le Camarade SOGBOSSI Dominique, Magistrat intérimaire, est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou plus spécialement chargé du 3ème Cabinet d'Instruction.

ARTICLE 5 - Le Camarade SEBO Lucien, Magistrat du 3ème grade 4ème échelon, est nommé Président par intérim du Tribunal de Première Instance de Porto-Novo.

ARTICLE 6 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Avril 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales,

MORIBA Djibril

AMPLATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB SGG 4 SPD 2 MJLAS 5 autres Ministères 14 DPE-INSAE-DGAJL 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 DAFA au MJLAS 2 Services intéressés 4 Intéressés 4 UNB-FASJEP-EN 6 JORPB 1.-